

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT

Réception par le préfet : 18/04/2025
Affichage : 18/04/2025



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 32/2025**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 22

SEANCE DU 7 AVRIL 2025

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

DATE D'AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 1^{er} avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

PRESENTS : M. FENOY – M. BOLUDA – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DE OLIVEIRA – Mme FROIDURE – Mme BAFFALIE – Mme MONGRAIN – M. PELLET – Mme MARIN-CHARPENTIER – Mme DOZ – M. CANNAT – Mme SALGUES – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – M. GRANDGONNET – M. CHAZALLET – M. GOUASMI

REPRÉSENTÉS :

Mme BERARDI est représentée par M. PELLET

M. CARNUS est représenté par Mme MOUSSU

Mme RAYNAL est représentée par M. CHAZALLET

M. TINEL est représenté par M. GOUASMI

ABSENTS : M. MOHAD – M. RICOME – Mme BOUABDALLAH – Mme BOULZE – Mme REMESY

SECRETAIRE DE SEANCE : M. CANNAT

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION « JUDO CLUB KUMIKATA LUNEL-VIEL »

Rapporteur : Monsieur Patrice GRANDGONNET

Par courriel en date du 26 mars 2025, l'association « Judo Club Kumikata Lunel-Viel » a sollicité la ville pour un soutien financier afin de participer au déplacement de deux jeunes judokas Raphaël et Esteban, qualifiés pour les championnats de France cadets deuxième division. Ces championnats auront lieu le 17 mai prochain dans le Grand Dôme de Villebon sur Yvette (91 140).

Considérant la participation de ces deux jeunes judokas au rayonnement sportif de la Ville et considérant la politique de soutien aux associations sportives menée par la Ville, il est proposé d'octroyer à l'association « Judo Club Kumikata Lunel-Viel » une subvention exceptionnelle de 200€ (deux cents euros) afin de participer au déplacement et soutenir les jeunes judokas qui représenteront Lunel-Viel lors de ces championnats.

Le Conseil Municipal, ayant oui l'exposé de monsieur Grandgonnet, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- D'approuver l'attribution de la subvention exceptionnelle de 200€ (deux cent euros) à l'association « Judo Club Kumikata Lunel-Viel ».

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire
Fabrice FENOY



Le secrétaire de séance
Gilles CANNAT

